



# LA PAUVRÉTÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AU CANADA

RAPPORT DE 2023



disability  
without  
poverty

le handicap  
sans  
pauvreté

CAMPAIGN 2000  
END CHILD & FAMILY  
POVERTY



For People For Change  
FAMILY SERVICE TORONTO

## Reconnaissance territoriale

Le handicap sans pauvreté et Campagne 2000 reconnaissent les territoires traditionnels et ancestraux sur lesquels ils travaillent et s'engagent à mener des actions de réconciliation dans le cadre de leur travail. Nous reconnaissons les droits inhérents des Premières Nations, des Inuit-e-s et des Métis-ses, ainsi que les droits issus de traités, les titres et les territoires de tous les peuples des Premières Nations, inuits et métis à travers le pays. De concert avec les Premières Nations, les Inuit-e-s et les Métis-ses, nous continuerons à travailler à la décolonisation et à plaider pour les changements nécessaires au respect des droits et à la construction d'une société fondée sur l'équité, la justice, le respect et l'autodétermination où toutes les communautés ont la possibilité de s'épanouir.

## Remerciements

Le handicap sans pauvreté remercie les organisations suivantes pour leur soutien financier : la Fondation McConnell, la Fondation Maytree, la Toronto Community Foundation et la Hamilton Community Foundation.

Un grand merci également à notre personnel, à notre équipe de direction, à notre conseil d'administration et à notre vaste équipe d'organisations partenaires et alliées qui rendent notre travail possible.

Campagne 2000 remercie les organisations suivantes pour leur soutien financier : la Congregation of Notre Dame Visitation Province Inc., le MacFeeters Family Fund, l'Association des enseignant-e-s catholiques anglo-ontariens, les Sœurs de Sainte-Marthe et Centraide du Grand Toronto.

Un grand merci aux membres du comité directeur de Campagne 2000, aux organisations partenaires nationales, provinciales, territoriales et communautaires qui forment la coalition, de même qu'à nos nombreux bénévoles et aux personnes et organisations qui nous soutiennent.

Nous remercions également Family Service Toronto, généreux hôte de Campagne 2000 et point d'ancrage de Centraide du Grand Toronto, pour son indéfectible soutien.

Nous remercions tout particulièrement Alan Meisner pour son travail bénévole sur les données et les figures de ce rapport.

Nous remercions les expert-e-s des quatre coins du pays qui ont fait part de leurs récits personnels et de leurs points de vue au mouvement Le handicap sans pauvreté.

Le handicap sans pauvreté est un mouvement dirigé par des personnes en situation de handicap, soutenues par leurs familles, leurs ami-e-s, leurs prestataires de services, leurs alli-e-s et leurs organisations. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site [www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/](http://www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/).

Campagne 2000 est une coalition non partisane et pancanadienne de plus de 120 organisations nationales, provinciales, territoriales et communautaires qui se sont donné pour mission de travailler ensemble afin de mettre un terme à la pauvreté des enfants et des familles au Canada. Pour plus d'informations, veuillez visiter le <https://campaign2000.ca/en-francais/>.

Tous droits réservés © Campagne 2000. Ce document peut être téléchargé, distribué, cité ou reproduit en partie à condition que sa référence complète soit correctement mentionnée et qu'il ne soit pas utilisé à des fins commerciales.

Publication : Campagne 2000

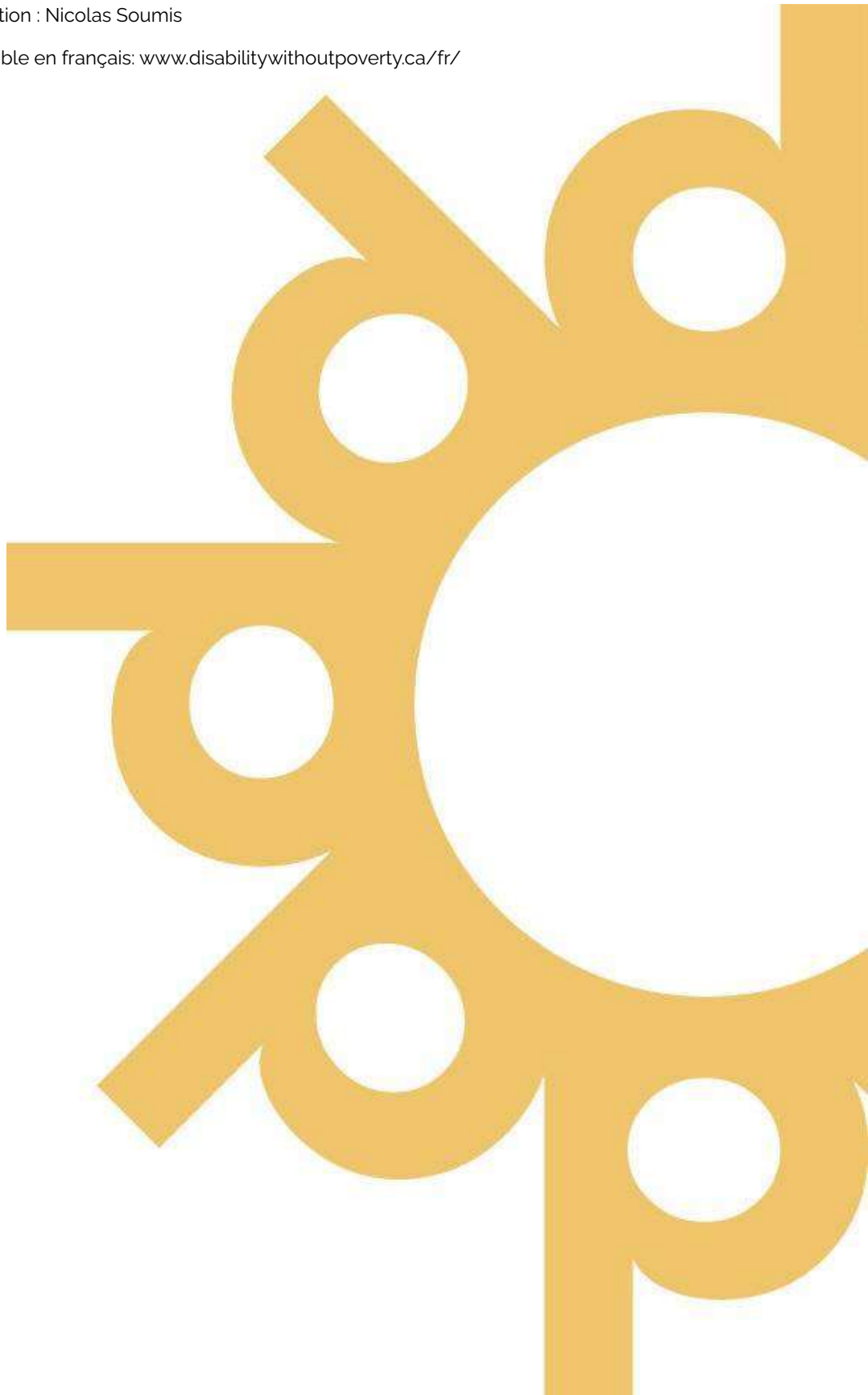
Auteur-riche-s et collaborateur-riche-s : Leila Sarangi, Hannah Barrie et Alan Meisner (Campagne 2000), Rabia Khedr et Michelle Hewitt (Le handicap sans pauvreté), Elizabeth Irwin (Family Service Toronto), et Garima Talwar Kapoor (Maytree).

Figures : Alan Meisner et Hannah Barrie (Campagne 2000)

Photos : Janet Davie, Mamoun Hassan et Jamie Gurnell

Traduction : Nicolas Soumis

Disponible en français: [www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/](http://www.disabilitywithoutpoverty.ca/fr/)



## Résumé

Il s'agit du **premier rapport annuel du mouvement Le handicap sans pauvreté**. Il examine les performances de notre gouvernement à l'égard des personnes en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté. Nous pensons qu'il est important de montrer les statistiques et de les combiner avec des histoires réelles de personnes en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté.

Comme dans tout rapport, nous avons attribué une note au gouvernement pour ses performances. **Nous lui avons attribué la note I (incomplet)**. Nous constatons un manque de soutien, un manque de progrès et la nécessité de disposer de meilleures données sur l'expérience réelle du handicap au Canada.



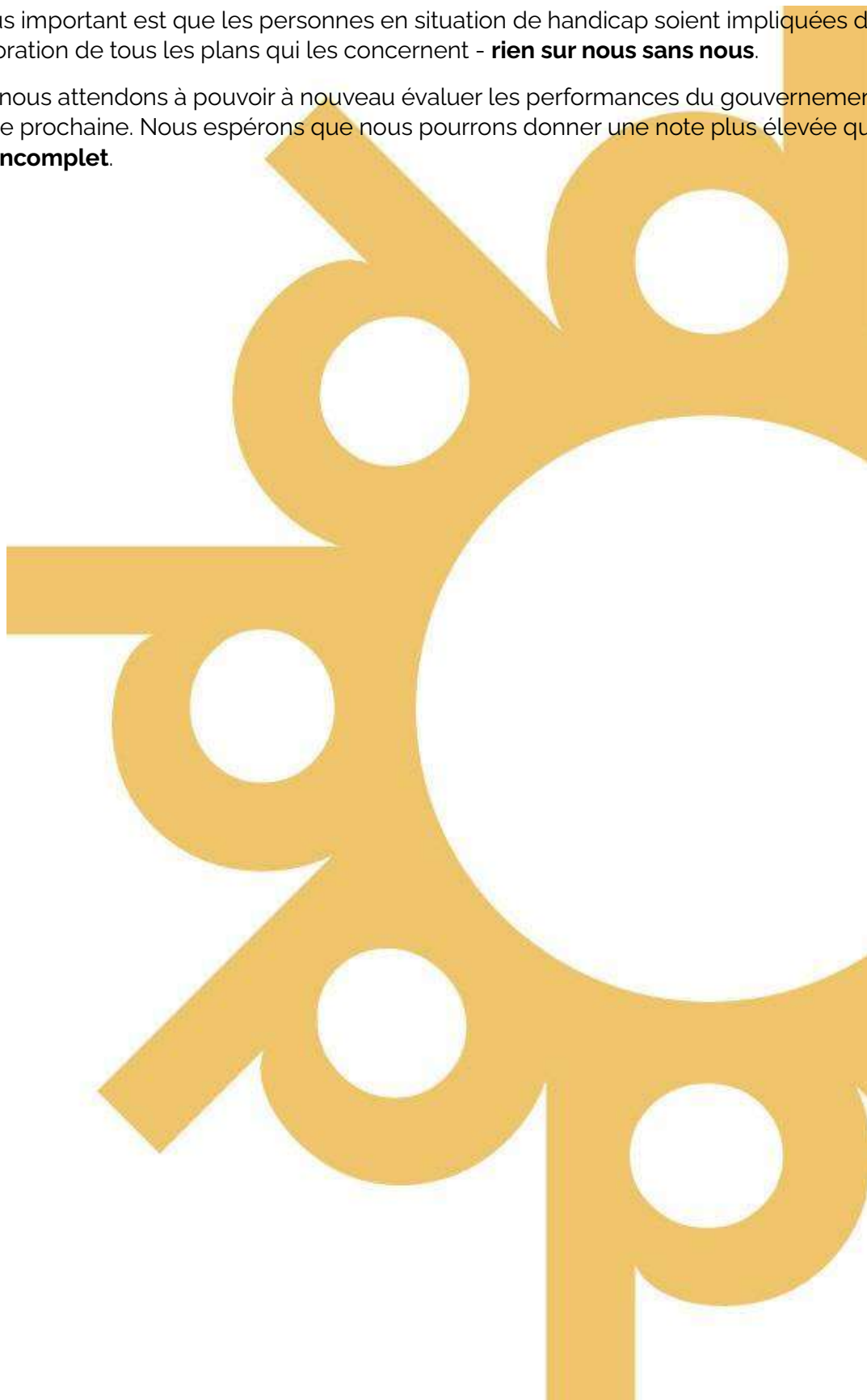
Voici quelques-unes des conclusions alarmantes de notre bilan :

- Les personnes en situation de handicap sont deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes sans handicap.
- Pendant la pandémie, de nombreuses personnes en situation de handicap n'ont pas bénéficié des nouveaux programmes de revenu liés à la pandémie, en raison des obstacles qui ont été intégrés dans les programmes.
- Les taux de pauvreté ont baissé pendant la pandémie pour tout le monde. Toutefois, Statistique Canada indique que les taux de pauvreté sont déjà en train de remonter.
- Nous avons également examiné l'ampleur de la pauvreté. Bien que le montant varie chaque année, les personnes en situation de handicap vivent généralement 30 % en dessous du seuil de pauvreté.
- Les femmes en situation de handicap et les personnes en situation de handicap qui vivent seules ont les taux de pauvreté les plus élevés.
- Plus d'un demi-million de personnes en situation de handicap vivent dans la pauvreté et près d'un million de personnes en situation de handicap en âge de travailler vivent dans la pauvreté.
- Les personnes en situation de handicap les plus graves vivent dans la plus grande pauvreté et ont des revenus très faibles.
- Toutes les allocations provinciales d'invalidité sont inférieures au seuil de pauvreté. La plupart d'entre elles sont très inférieures au seuil de pauvreté.
- La collecte de données sur les personnes en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté est médiocre. De nombreux groupes ne sont pas pris en compte, notamment ceux qui vivent dans des foyers d'accueil ou dans des établissements de soins de longue durée.

Ce rapport est axé sur les revenus. Cependant, la pauvreté des personnes handicapées comporte de nombreux autres aspects, tels que les logements accessibles, les traitements, les services de santé et les aides, les soins et la garde d'enfants, ainsi que l'emploi. Nous devons voir des changements dans tous ces domaines avant de pouvoir faire une différence dans la pauvreté des personnes en situation de handicap.

Le plus important est que les personnes en situation de handicap soient impliquées dans l'élaboration de tous les plans qui les concernent - **rien sur nous sans nous**.

Nous nous attendons à pouvoir à nouveau évaluer les performances du gouvernement l'année prochaine. Nous espérons que nous pourrions donner une note plus élevée que **pour incomplet**.





# Table des matières

<i>Reconnaissance territoriale.....</i>	<i>1</i>
<i>Remerciements.....</i>	<i>1</i>
<i>Résumé .....</i>	<i>3</i>
<i>Introduction .....</i>	<i>8</i>
<i>Situation de handicap et pauvreté au Canada .....</i>	<i>10</i>
<i>Ampleur de la pauvreté .....</i>	<i>12</i>
<i>Les femmes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes avec ou sans handicap.....</i>	<i>14</i>
<i>Les personnes vivant seules sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de pauvreté.....</i>	<i>16</i>
<i>Le taux de pauvreté chez les personnes âgées en situation de handicap est plus élevé que ceux observés chez les groupes d'âge plus jeunes, tandis que les jeunes sont plus nombreux à vivre dans la pauvreté.....</i>	<i>18</i>
<i>Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de gagner un revenu très faible .....</i>	<i>20</i>
<i>Programmes provinciaux et territoriaux de prestations destinés aux personnes en situation de handicap .....</i>	<i>22</i>
<i>Profil sociodémographique des personnes en situation de handicap.....</i>	<i>24</i>
<i>Des personnes de toutes les tranches d'âge sont en situation de handicap, mais cette dernière diffère en type et en sévérité avec l'âge.....</i>	<i>26</i>
<i>Les personnes immigrées et racisées représentent une faible proportions des personnes en situation de handicap .....</i>	<i>29</i>
<i>Les personnes en situation de handicap doivent composer avec des obstacles qui nuisent à leur participation au marché du travail et engendrent un taux de chômage plus élevé chez celles-ci .....</i>	<i>31</i>
<i>Conclusion.....</i>	<i>33</i>
<i>Annexe A: Situation de handicap, données, et concept permettant de mesurer la pauvreté... 35</i>	





# Introduction

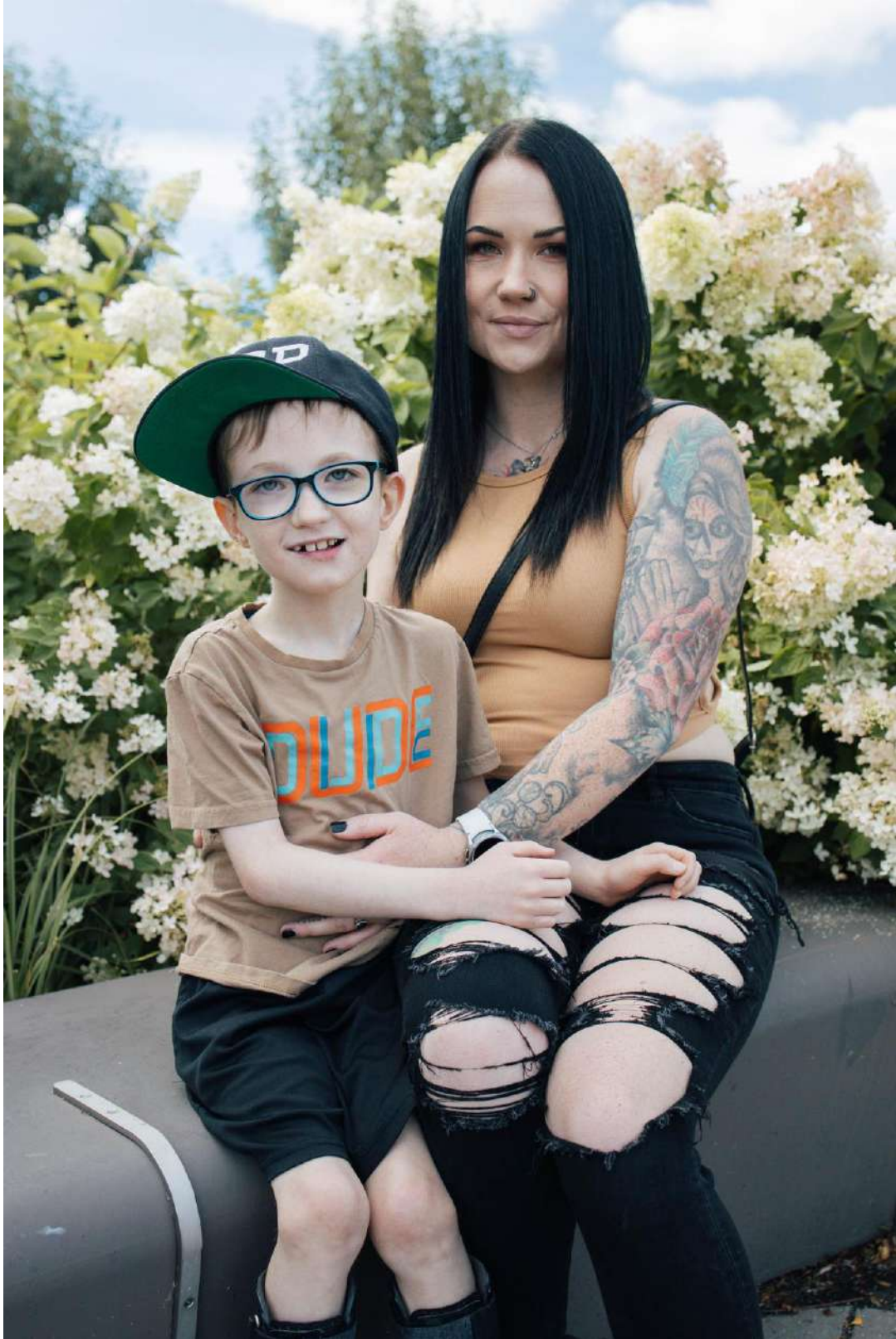
**Ce premier rapport préparé par Le handicap sans pauvreté** présente un ensemble d'indicateurs décrivant le vécu des personnes en situation de handicap. Les taux de pauvreté rapportés ici sont fondés sur la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) — qui est calculée à partir des données de l'Enquête canadienne sur le revenu au Canada (ERC) réalisée chaque année — plutôt que la Mesure du panier de consommation (MPC) (Voir l'Annexe A pour une description des différentes manières de mesurer la pauvreté.) Le portrait fondé sur la MFR-Apl est complété à l'aide de données qualitatives reflétant les perceptions et les expériences vécues des personnes en situation de handicap. Des récits et des citations de personnes en situation de handicap sont incluses tout au long de ce rapport afin que les lecteur·rice·s puissent mieux comprendre les défis concrets qui se cachent derrière les chiffres.

Bien que les données disponibles soient limitées, de récentes enquêtes menées par Statistique Canada montrent généralement que le taux de pauvreté et l'ampleur de celle-ci sont **beaucoup plus élevés** chez les personnes en situation de handicap et chez les personnes ne vivant pas dans un ménage en particulier.

**En 2021, au Canada, les personnes en situation de handicap étaient deux fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes n'étant pas dans une telle situation.** Les situations de handicap s'observent parmi tous les groupes d'âge, mais celles-ci diffèrent grandement en fonction de l'âge en ce qui concerne leur type et leur degré de sévérité. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être en situation de handicap et de vivre dans la pauvreté.

Les personnes en situation de handicap font face à divers obstacles systémiques qui les empêchent d'obtenir et de conserver un emploi décent, de se prémunir contre la précarité du logement, et d'accéder à des mesures de soutien au revenu et à des services publics permettant de jouir d'un niveau de vie adéquat. Les coûts qu'elles doivent assumer sont plus élevés, et d'inacceptables obstacles nuisent à leur mobilité et à leur capacité à accéder aux activités et aux services dont ils ont quotidiennement besoin.

Ce rapport estime que la performance du gouvernement sur le plan de la lutte contre la pauvreté chez les personnes en situation de handicap est **insatisfaisante**, ce qui se reflète par un manque de mesures de soutien destinées aux personnes en situation de handicap, l'absence de progrès dans la lutte contre les effets néfastes du capacitisme systémique, et la nécessité de collecter et de diffuser des données adéquates sur le vécu de ces personnes.



# Situation de handicap et pauvreté au Canada

Le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que chez les personnes qui ne sont pas dans cette situation.

En 2021, 16,5 % des personnes en situation de handicap vivaient dans la pauvreté, ce qui représente plus de 1,5 million d'individus. En comparaison, cette proportion est de 8,6 % chez les personnes qui ne sont pas en situation de handicap. La Figure 1 montre le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap et chez celles qui ne sont pas en situation de handicap pour la période comprise entre 2013 et 2021. En 2015, le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap était le plus élevé (23,2 %). Depuis lors, ce taux tend à diminuer, avec une baisse marquée en 2020.

*Les allocations que je reçois ne couvrent même pas la moitié d'un mois de loyer, et encore moins pour la nourriture. J'ai peur de me retrouver dans la rue. – Anonyme*

Les taux de pauvreté globale et de pauvreté infantile ont fortement diminué, ce phénomène étant attribué à une importante augmentation des transferts gouvernementaux au cours de la première année de la pandémie de COVID-19. Ce sont notamment des compléments ponctuels aux programmes de prestations existants, comme le remboursement du crédit d'impôt pour personnes en situation de handicap (CIPH) et l'allocation canadienne pour enfants (ACE) ainsi que de nouveaux programmes comme la prestation canadienne d'urgence (PCU) qui ont fait augmenter le revenu des ménages.<sup>1</sup> Le taux de pauvreté des personnes en situation de handicap suit d'ailleurs cette tendance.

*En mettant en place la PCU à 2 000 \$/mois, le gouvernement a dit que c'est ce qu'il faut à une personne pour survivre dans l'économie d'aujourd'hui. Mais, en laissant ceux d'entre nous qui sont en situation de handicap se débrouiller pour survivre avec moins de la moitié de ce montant, l'est comme si le gouvernement nous disait qu'on est moins que des personnes. – Anonyme*

Il est important de noter que de nombreuses personnes en situation de handicap n'étaient pas admissibles aux programmes de soutien au revenu liés à la pandémie de COVID-19. Il existe de nombreux obstacles nuisant à l'accès au CIPH, notamment les critères d'admissibilité rigides imposés par l'Agence du revenu du Canada.<sup>2</sup>

Les personnes en situation de handicap ont également souvent été exclues de la PCU, car le seuil plafonnant à 5 000 \$ les revenus de l'année précédente ne tenait pas compte des prestations d'invalidité, et certains programmes de prestations destinés aux personnes en

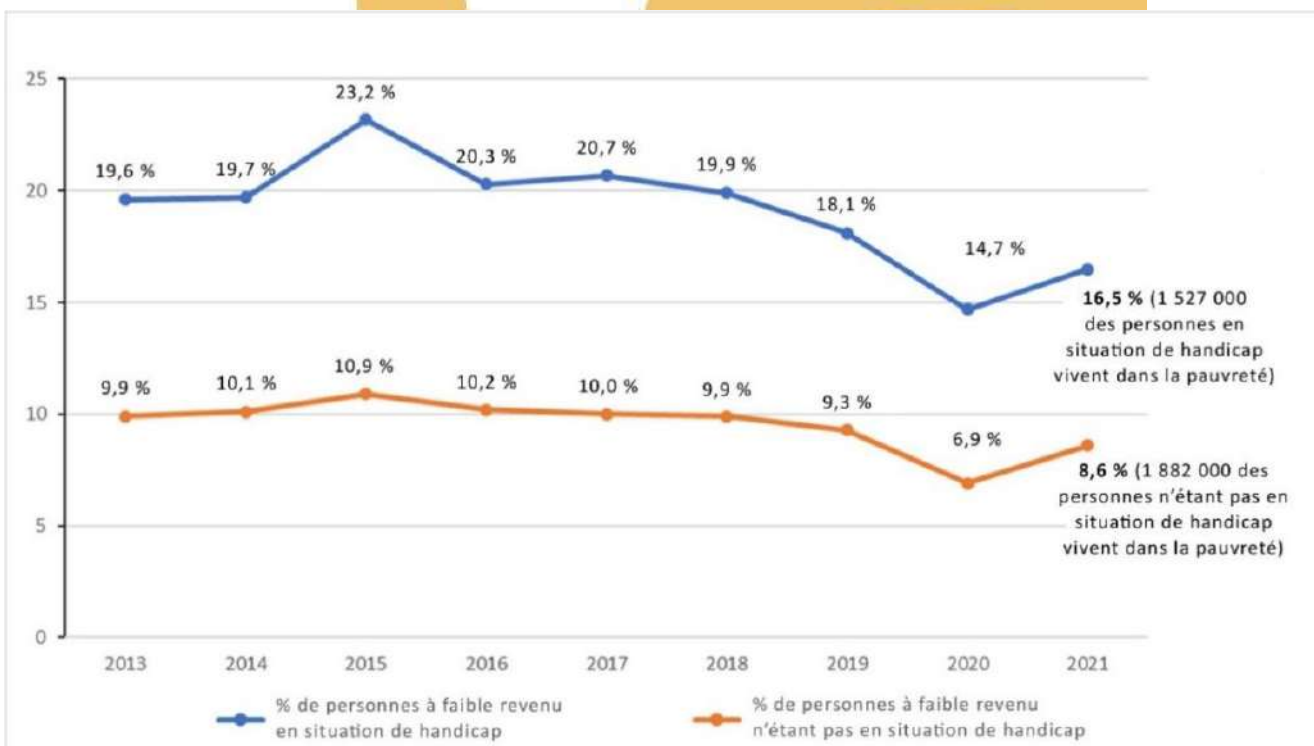
<sup>1</sup> Campaign 2000. *Pandemic Lessons: Ending Child and Family Poverty is Possible: 2022 Report Card on Child and Family Poverty in Canada*. <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2023/02/English-Pandemic-Lessons-Ending-Child-and-Family-Poverty-is-Possible-2022-National-Report-Card-on-Child-and-Family-Poverty.pdf>

<sup>2</sup> Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. 2018. *Éliminer les obstacles. Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité*. [https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/SOCI/Reports/2018-06-18\\_SS5\\_RDSP-DTC\\_FINAL\\_WEB\\_f.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/SOCI/Reports/2018-06-18_SS5_RDSP-DTC_FINAL_WEB_f.pdf).

situation de handicap ne permettent pas aux bénéficiaires de gagner 5 000 \$ en plus de leurs prestations.<sup>3</sup> Au lieu de cela, une cohorte réduite de personnes en situation de handicap recevant déjà une aide fédérale telle que la CIPH ou les prestations d'invalidité du régime de pensions du Canada (RPC) ont reçu un chèque de 600 \$.

Nous observons une hausse inquiétante du taux de pauvreté en 2021, ce phénomène coïncidant avec la fin des prestations liées à la pandémie de COVID-19. Statistique Canada prévoit qu'en 2022, la suppression de toutes les mesures de soutien temporaires liée à la pandémie fera remonter les taux de pauvreté aux niveaux prépandémiques.

Figure 1 : Proportion de personnes âgées de 16 ans et plus, en situation de handicap ou non, qui vivent dans la pauvreté selon la MFR-Apl, 2013-2021



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2021, tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

<sup>3</sup> Saba, Rosa (November 26, 2021). CERB and CRB discriminated against Canadians with disabilities, new charter challenge claims. *Toronto Star*. <https://www.thestar.com/business/2021/11/26/cerb-and-crb-discriminated-against-canadians-with-disabilities-new-charter-challenge-claims.html>

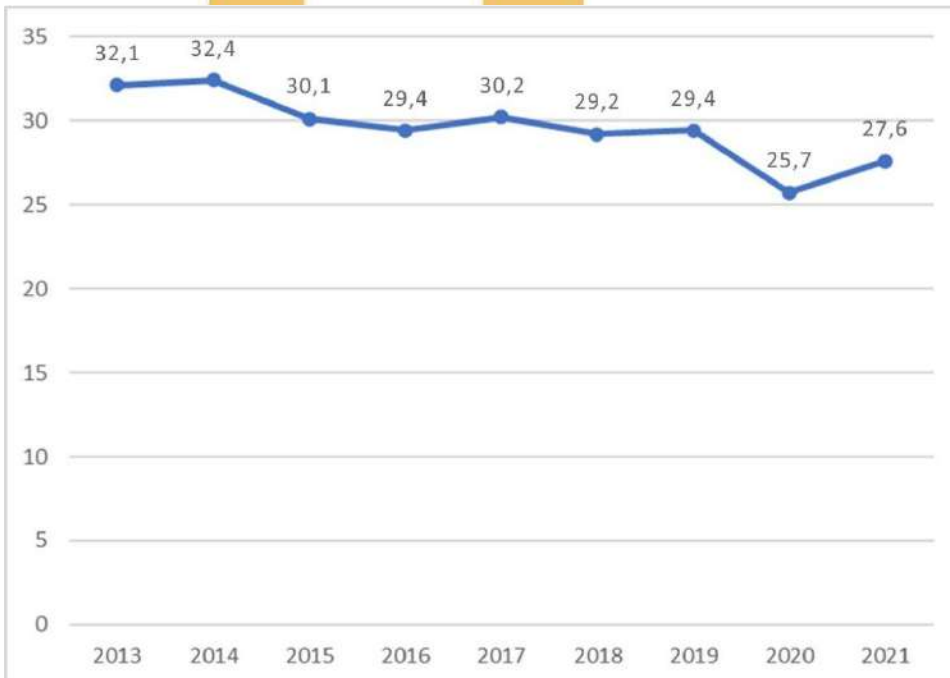
## Ampleur de la pauvreté

L'ampleur de la pauvreté traduit la mesure dans laquelle le revenu d'un ménage est inférieur à la mesure de faible revenu.

L'écart relatif moyen est une façon de mesurer l'ampleur de la pauvreté. Il s'agit de l'écart entre le revenu d'une personne ou d'un ménage et la mesure de faible revenu, exprimé sous forme de pourcentage. Alors que l'écart relatif moyen suit une lente tendance à la baisse depuis 2014, une diminution substantielle de 3,7 points de pourcentage est observée en 2020. Là encore, cette évolution suit les tendances générales observées en 2020, l'ampleur de la pauvreté diminuant en raison des mesures de soutien liées à la pandémie de COVID-19. Nous observons toutefois une hausse préoccupante de l'ampleur de la pauvreté en 2021, celle-ci coïncidant avec la fin des mesures de soutien temporaires liées à la pandémie (Figure 2).

Le graphique montre que les revenus des personnes en situation de handicap sont inférieurs d'environ 30 % à la mesure des faibles revenus. En règle générale, cela représente la pauvreté tout au long de la vie pour les personnes ayant des handicaps congénitaux, et la pauvreté jusqu'à la fin de la vie pour les personnes qui acquièrent leur handicap.

Figure 2 : Écart relatif moyen chez les personnes en situation de handicap âgées de 16 ans et plus, MFR-Apl, 2013-2021



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2021, tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité



## Les femmes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes avec ou sans handicap

Les femmes en situation de handicap sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les hommes qui sont dans la même situation. En 2021, 17,6 % des femmes en situation de handicap vivaient dans la pauvreté (soit 896 900 femmes), cette proportion étant alors de 15,1 % chez les hommes en situation de handicap (soit 632 000 hommes).

*Le revenu doit absolument être indépendant, et non basé sur la famille. Ça peut causer une pression financière induite, une dynamique familiale tendue et une perte de liberté.- Anonyme*

Figure 3 : Nombre de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap ou non et vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), selon le sexe, 2021<sup>4</sup>

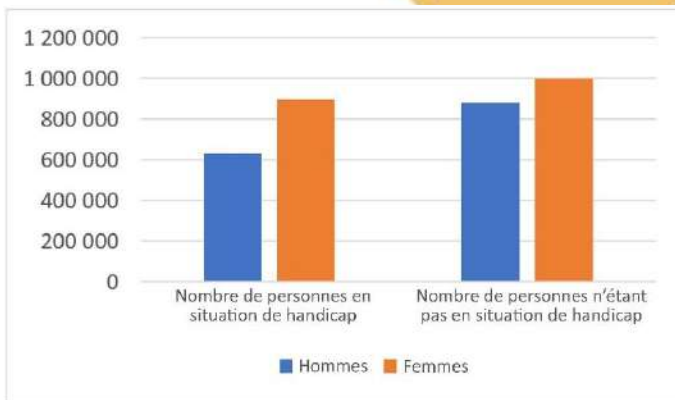
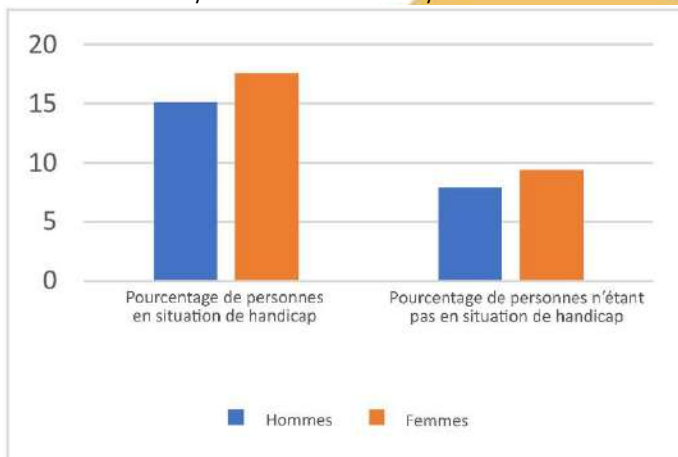


Figure 4 : Pourcentage de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap ou non et vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), selon le sexe, 2021



Source pour les deux tableaux : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2021, tableau 11-10-0090-01, Statistique sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

<sup>4</sup> Les valeurs ont été arrondies par Statistique Canada; les totaux peuvent donc différer légèrement.

*Je reçois 800 \$ par mois en prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada, mais je n'ai pas les moyens de me payer de la nourriture et mes médicaments. Je dois compter sur mon petit ami pour ça. Ça me donne l'impression d'être impuissante et incapable de prendre soin de moi. Si je trouve un emploi à temps partiel, je peux juste gagner 6 200 \$ avant impôt sinon on m'enlève mes prestations. - Anonyme*

Les données montrent le poids du handicap supporté par les femmes handicapées - elles sont plus nombreuses à vivre dans la pauvreté que les hommes non handicapés. Ce niveau de pauvreté, pour les membres de notre communauté qui portent également la plus grande charge de soins dans nos ménages, est inacceptable.





## Les personnes vivant seules sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de pauvreté

Le taux de pauvreté est très élevé chez les personnes en situation de handicap qui vivent seules : en 2021, il était de 37,6 % chez celles-ci, alors qu'il était de 10 % chez les personnes en situation de handicap vivant avec d'autres personnes.

Toutefois, les personnes en situation de handicap ont souvent du mal à trouver la sécurité que confère la vie au sein d'une famille.

Les personnes en situation de handicap vivant seules dans la pauvreté sont plus nombreuses que les personnes non handicapées, mais les personnes en situation de handicap ne représentent que 25 % de la population.

« Je peux travailler à temps partiel, mais je suis limitée à un salaire symbolique de 200 \$ par mois. Je vis donc très en dessous du seuil de pauvreté. J'aimerais pouvoir vivre avec mon copain, qui est aussi en situation de handicap, mais capable de travailler à temps plein. Et j'aimerais que nos prestations au Québec ne soient pas réduites de 30 à 40 % à cause de ça. J'aimerais qu'on trouve un moyen de faire en sorte que je puisse vivre avec la personne que j'aime et avoir un sentiment de liberté et d'autonomie financière. »

Elizabeth Lowe, L'équipe de direction du HSP, s'adressant au comité SOCI du Sénat

Figure 5 : Nombre de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap ou non et vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), selon la situation dans la famille économique, 2021

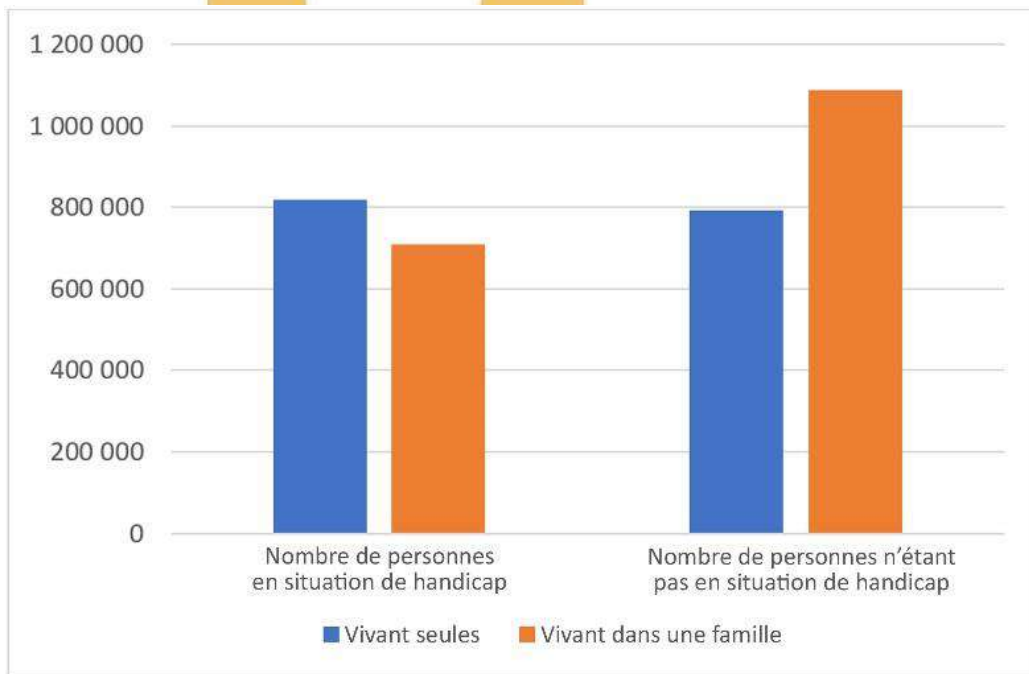
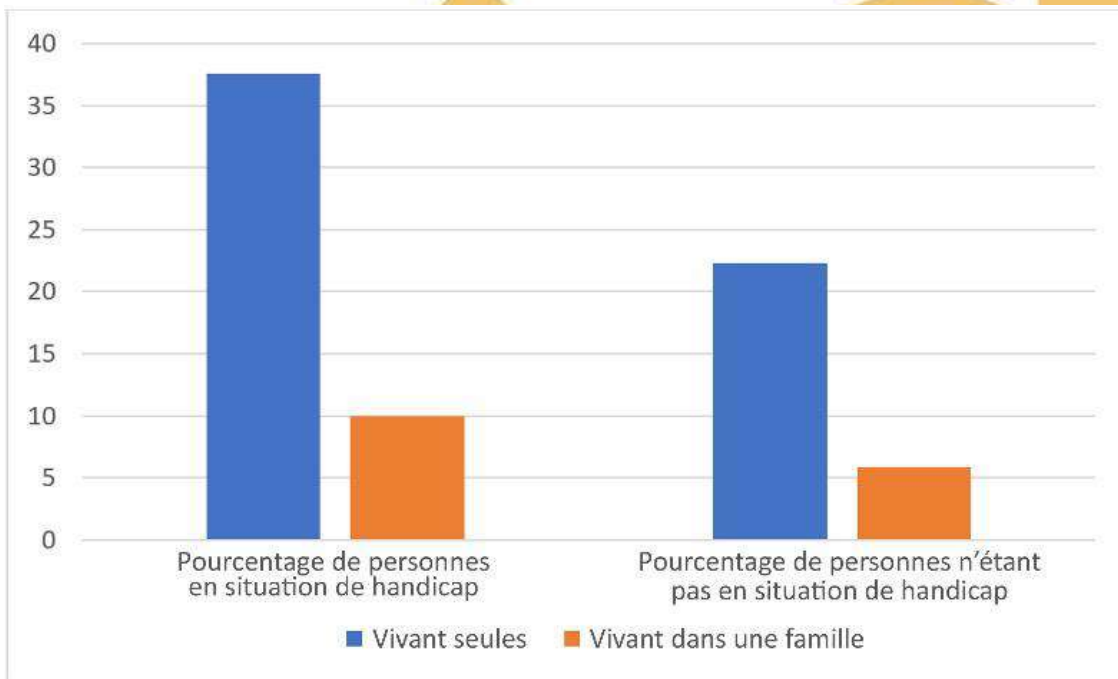


Figure 6 : Pourcentage de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap ou non et vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), selon la situation dans la famille économique, 2021



Source pour les deux tableaux : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2021, tableau 11-10-0090-01, Statistique sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

*Quelqu'un dans ma famille est en situation de handicap et ne veut pas quitter la province où il vit seul, sans ami·e·s ni famille, pour aller dans une autre province où il a des ami·e·s et de la famille parce que sa prestation mensuelle diminuerait. Cela ne devrait pas être le cas. – Anonyme*

Parmi les personnes en situation de handicap vivant seules, les femmes (16 ans et plus) et les personnes âgées (65 ans et plus) sont les groupes chez qui les taux de pauvreté sont particulièrement élevés, ceux-ci étant respectivement de 39,6 % et de 40,4 %.

Chez les personnes en situation de handicap en âge de travailler (16-64 ans) qui vivent seules, l'écart du faible revenu, qui est de 40,2 %, est plus important que celui chez les personnes qui vivent dans des

familles (27,9 %). Cette situation s'explique principalement par un taux de chômage élevé chez ces personnes, des programmes de prestations destinés aux personnes en situation de handicap offrant un soutien qui se situe bien en deçà de la Mesure de faible revenu, et l'absence de mesures de soutien au revenu suffisantes pour ce groupe d'âge.<sup>5</sup>

<sup>5</sup> Statistique Canada. 2021. Tableau 11-10-0090-01 Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité. [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110009001&request\\_locale=fr](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110009001&request_locale=fr).

## Le taux de pauvreté chez les personnes âgées en situation de handicap est plus élevé que ceux observés chez les groupes d'âge plus jeunes, tandis que les jeunes sont plus nombreux à vivre dans la pauvreté

Près de 20 % des personnes âgées en situation de handicap vivent dans la pauvreté, ce qui représente 557 000 personnes âgées. Le taux de pauvreté chez les personnes en situation de handicap en âge de travailler est de 15,2 % (970 000 personnes), soit plus du double du taux observé chez les personnes en âge de travailler qui ne sont pas en situation de handicap. Il n'existe pas de données récentes sur le nombre d'enfants en situation de handicap qui vivent dans la pauvreté.

*Ma mère est en situation de handicap et elle est en train de se faire expulser de son logement à loyer modéré. Elle est sur le point de devenir une sans-abri. Je suis aux études et je ne peux pas l'aider avec mon niveau de revenu. – Anonyme*

Figure 7 : Nombre de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap ou non et vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), selon la situation dans la famille économique, 2021

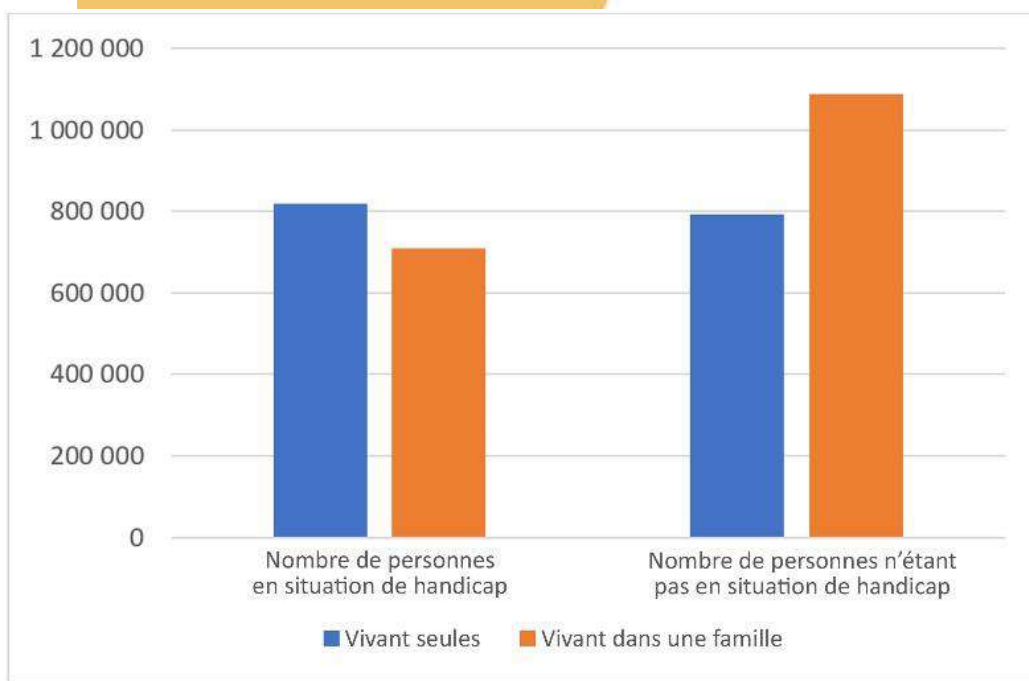
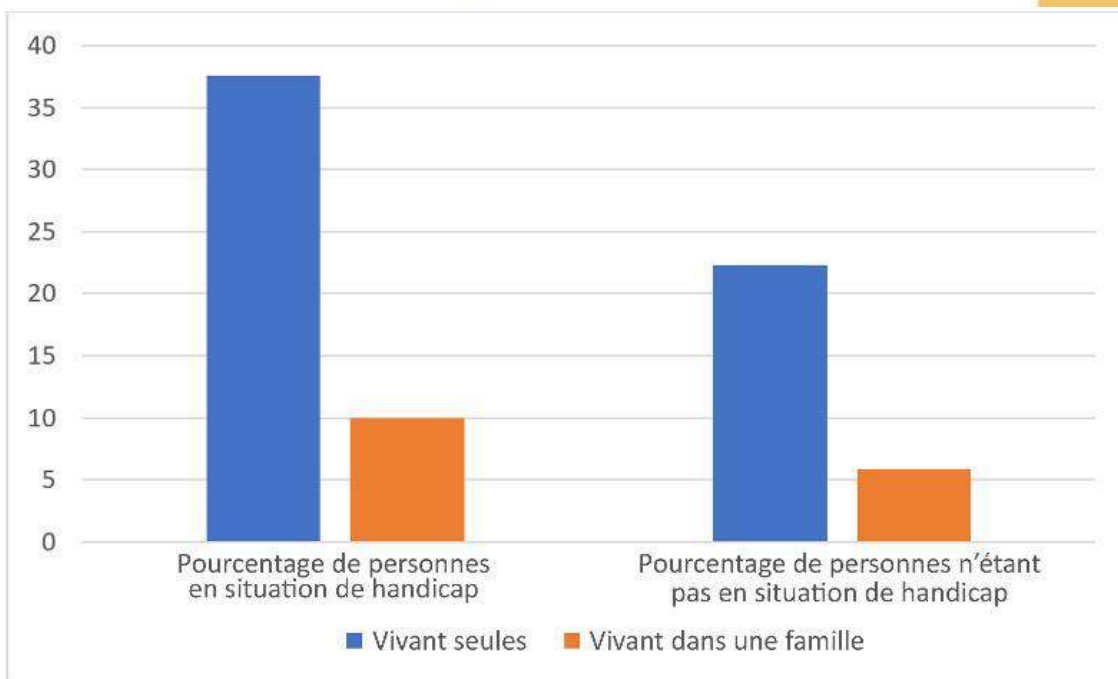


Figure 8 : Pourcentage de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap ou non et vivant dans la pauvreté (MFR-Apl), selon la situation dans la famille économique, 2021



Source pour les deux tableaux : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2021, tableau 11-10-0090-01, Statistique sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

Dans le contexte de la proposition de Prestation canadienne pour les personnes handicapées, la nécessité d'une prestation pour près d'un million de personnes handicapées âgées de 16 à 64 ans est évidente - deux fois plus que les personnes non handicapées de la même tranche d'âge. Toutefois, il est tout aussi évident qu'il faut s'attaquer à la pauvreté des personnes en situation de handicap âgées, avec des préoccupations valables concernant la baisse de revenu potentielle que la Prestation canadienne pour les personnes handicapées pourrait entraîner si ce problème n'est pas réglé.

## Les personnes en situation de handicap sont plus susceptibles de gagner un revenu très faible

Les personnes en situation de handicap âgées de 25 ans et plus sont plus susceptibles de gagner un revenu après impôt de 20 000 \$ ou moins. Un quart des personnes en situation de handicap gagnent un revenu après impôt compris entre 10 000 \$ et 19 000 \$ (Figure 9)

La gravité de la situation de handicap est un indicateur du niveau de pauvreté. Les personnes en situation de handicap grave qui sont âgées de 25 à 64 ans sont presque trois fois plus susceptibles de vivre dans la pauvreté que les personnes qui ne sont pas en situation de handicap.<sup>6</sup>

Les personnes en situation de handicap grave ou très grave sont plus susceptibles de gagner un revenu inférieur à 20 000 \$ que les personnes en situation de handicap modéré ou léger.

En 2022, alors que l'inflation atteignait des sommets et que les mesures de soutien liées à la pandémie de COVID-19 arrivaient à échéance, il n'est guère surprenant que l'Enquête sociale canadienne ait révélé que plus de 42 % des personnes en situation de handicap interrogées trouvaient qu'il était difficile ou très difficile pour leur ménage de subvenir à leurs besoins fondamentaux.<sup>7</sup>

Le manque de revenus est une source de stress pour de nombreuses personnes en situation de handicap. Selon un sondage d'Angus Reid sur l'allocation pour les personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté, 40 % des personnes interrogées s'inquiètent souvent ou constamment pour l'argent, cette proportion étant près du double de celle chez les personnes qui ne sont pas en situation de handicap.<sup>8</sup>

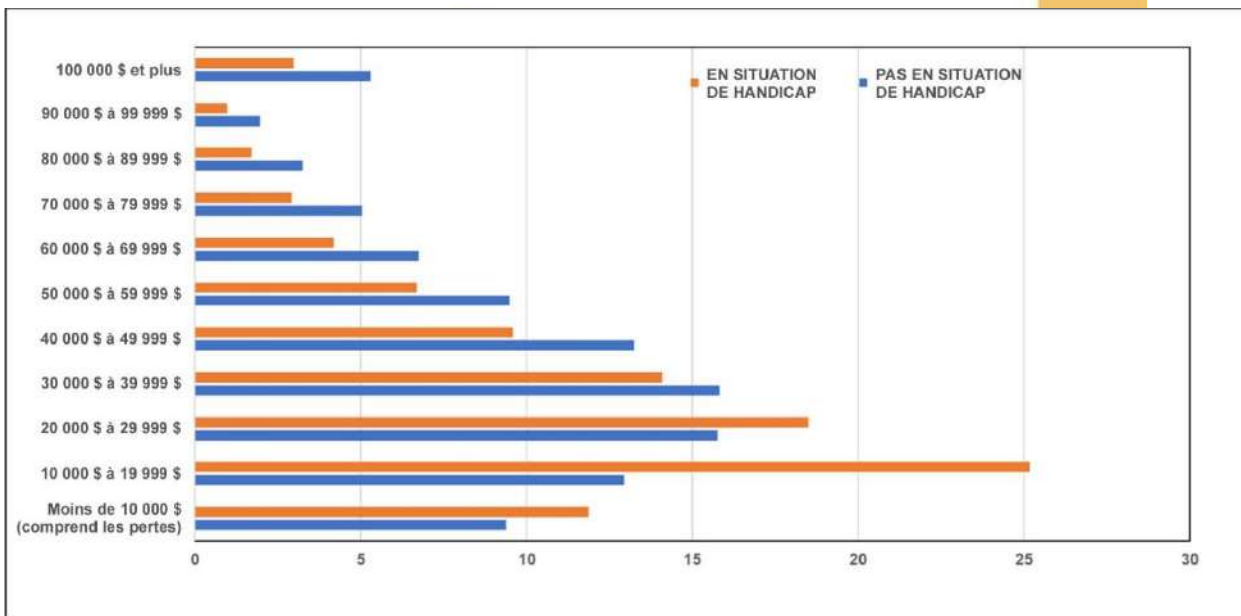
*« Je vis avec ma mère âgée de 82 ans, qui est mon aidante. Chaque mois, on a de la difficulté à trouver assez d'argent pour nous nourrir. Ma mère est désespérée et elle est fatiguée de s'occuper de moi toute la journée. Elle me nourrit, me lave et me donne mes médicaments. Elle a très bon cœur et se prive souvent pour que je puisse avoir un semblant de vie. Je suis clouée au lit et rendue invalide par l'ostéoporose, l'arthrose, la surdité, la malvoyance, le diabète, un caillot de sang dans la jambe gauche, des douleurs et des maladies chroniques. Je n'ai pas les moyens de m'habiller, alors je me couvre avec des draps. J'aimerais pouvoir marcher à nouveau, mais je n'ai même pas les moyens de me payer des chaussures. »  
Michele Dickson*

<sup>6</sup> Statistique Canada. 2018. *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus*, 2017. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm).

<sup>7</sup> Statistique Canada. 2023. *Difficulté à répondre à ses besoins financiers, selon le genre et certaines autres caractéristiques sociodémographiques*. [www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510008701&request\\_locale=fr](http://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=4510008701&request_locale=fr).

<sup>8</sup> Canadians concerned about disability poverty, on-board with proposed new national benefit (June 22, 2021). *Angus Reid Institute*. <https://angusreid.org/disability-poverty-benefit/>

Figure 9 : Répartition des revenus après impôts pour les personnes en situation de handicap âgées de 25 ans et plus, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, tableau 13-10-0379-01, Revenu après impôt des personnes avec et sans incapacité âgées de 25 ans et plus, selon la sévérité, par groupe d'âge et le sexe, Canada.



## Programmes provinciaux et territoriaux de prestations destinés aux personnes en situation de handicap

Le seuil de faible revenu pour une personne seule en 2021 était de 27 352 \$. Les revenus inférieurs à ce montant sont considérés comme faibles ou médiocres. Le coût de la vie est beaucoup plus élevé dans les territoires, les régions éloignées et les zones rurales, et ni ces coûts ni les coûts supplémentaires que doivent assumer les personnes en situation de handicap ne sont adéquatement pris en compte par la Mesure du faible revenu. En 2021, le montant des prestations versées aux personnes en situation de handicap dans chaque province et territoire, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, était inférieur à la mesure nationale de faible revenu.

*Je suis en situation de handicap et je viens de Terre-Neuve. Je reçois moins de 700 \$ par mois sous forme de soutien au revenu. – Anonyme, Terre-Neuve*

Dans toutes les autres collectivités publiques, le montant des prestations versées aux personnes en situation de handicap allait de 4 439 \$ de moins que la Mesure de faible revenu au Yukon à 17 054 \$ de moins au Nouveau-Brunswick.<sup>9</sup>

*Je vis avec 1 352 \$ par mois en Colombie-Britannique où le coût moyen d'un appartement avec une seule chambre à coucher est de 1 500,00 \$.*

Bien que des augmentations aient eu lieu dans certaines collectivités publiques depuis 2021, le montant des prestations versées aux personnes en situation de handicap demeure nettement insuffisant et maintient celles-ci dans un état de pauvreté imposé par la loi.

*Le coût de la nourriture a considérablement augmenté depuis le début de la pandémie. J'ai besoin de soins dentaires, je m'inquiète constamment de devenir sans-abri et je n'arrête pas de me demander combien de temps je pourrai vivre comme ça. – Anonyme, Colombie-Britannique*

*Tableau 1 : Montant total et mensuel des prestations d'invalidité versées aux personnes en situation de handicap vivant seules selon la province ou le territoire, 2021*

Province ou territoire	Montant total des prestations d'invalidité, 2021*	Montant mensuel des prestations d'invalidité, 2021
Alberta	11 195 \$/21 164 \$**	932,92 \$/1 763,67 \$
Colombie-Britannique	17 880 \$	1 490,02 \$
Manitoba	13 685 \$	1 140,43 \$
Nouveau-Brunswick	10 298 \$	858,13 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	18 226 \$	1 518,80 \$
Territoires du Nord-Ouest	32 353 \$	2 696,04 \$
Nouvelle-Écosse	11 559 \$	963,25 \$
Nunavut	12 577 \$	1 048,11 \$

<sup>9</sup> Maytree. Welfare in Canada, 2021. [https://maytree.com/welfare-in-canada/?mc\\_cid=7f6648099d&mc\\_eid=c0df6ea4eb](https://maytree.com/welfare-in-canada/?mc_cid=7f6648099d&mc_eid=c0df6ea4eb)

Ontario	15 449 \$	1 287,44 \$
Île-du-Prince-Édouard	15 674 \$	1 306,15 \$
Québec	14 724 \$	1 226,96 \$
Saskatchewan	16 313 \$	1 359,45 \$
Yukon	22 913 \$	1 909,38 \$

Source : Laidley, J. et Tabbara, M. 2022. Welfare in Canada, 2021. Maytree.

<https://maytree.com/welfare-in-canada/canada/>

*\*Le montant total pour 2021 (Tableau 1) comprend le montant de base de l'aide sociale, le montant supplémentaire d'aide sociale, les allocations familiales fédérales et provinciales, et les crédits d'impôt.*

*\*\*Le montant le plus élevé est celui que reçoit une personne en situation de handicap vivant seule qui est admissible au programme de revenu garanti pour les personnes en situation de handicap (AISH) de l'Alberta. Le montant le moins élevé est celui que reçoit une personne en situation de handicap vivant seule qui est admissible au programme visant à contrer les obstacles au plein emploi (BFE) de l'Alberta.*





## Profil sociodémographique des personnes en situation de handicap

Réalisée tous les cinq ans, l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) fournit des données ventilées sur les personnes en situation de handicap, bien qu'elle ne croise pas les données sociodémographiques avec celles sur la pauvreté. L'ECI la plus récente a été menée en 2017. Certaines données issues de cette dernière sont incluses dans le présent rapport afin de broser le profil sociodémographique des personnes en situation de handicap au Canada. La prochaine ECI sera publiée en décembre 2023.

En 2017, 22,3 % des personnes au Canada étaient en situation de handicap (une ou plusieurs incapacités), ce qui représente plus de 6,2 millions de personnes. Le Tableau 2 indique le nombre, en valeurs absolues et relatives, de personnes en situation de handicap pour chaque province et territoire. C'est en Nouvelle-Écosse que cette proportion est la plus élevée (30,4 %), et c'est au Québec qu'elle est la plus faible (16,1 %).

*Tableau 2 : Nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus ayant un handicap, Canada, provinces et territoires, 2017*

Région	Nombre de personnes	Proportion
<b>Canada</b>	<b>6 246 640</b>	<b>22,3 %</b>
Terre-Neuve-et-Labrador	101,580	23,6 %
Île-du-Prince-Édouard	29,820	26,0 %
Nouvelle-Écosse	229,430	30,4 %
Nouveau-Brunswick	161,590	26,7 %
Québec	1 053 350	16,1 %
Ontario	2 616 170	24,1 %
Manitoba	234,190	24,8 %
Saskatchewan	196,260	24,3 %
Alberta	680,310	21,7 %
Colombie-Britannique	926 100	24,7 %
Yukon	7,190	25,2 %
Territoires du Nord-Ouest	6,350	20,0 %
Nunavut	4 300	18,2 %

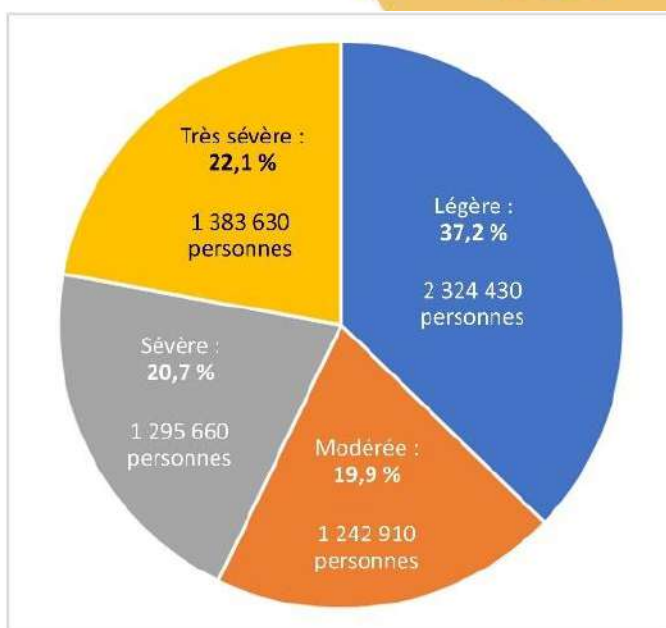
*Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, tableau 13-10-0374-01, Personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.*



## Des personnes de toutes les tranches d'âge sont en situation de handicap, mais cette dernière diffère en type et en sévérité avec l'âge

La sévérité des situations de handicap est assez uniformément répartie au sein de la population en situation de handicap, la majeure partie de celle-ci étant aux prises avec une situation de handicap légère. La Figure 10 indique, en valeurs absolues et relatives, le nombre de personnes en situation de handicap légère, modérée, sévère et très sévère en 2017.

Figure 10 : Sévérité de la situation de handicap, et nombre et pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus en cause au Canada, 2017<sup>10</sup>



Source : Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*, tableau 13-10-0375-01, *Sévérité de l'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.*

La Figure 11 montre la fréquence de divers types de situations de handicap selon les différents groupes d'âge. La fréquence de plusieurs types de situations de handicap tend à augmenter avec l'âge, notamment en ce qui concerne la dextérité, l'audition, la flexibilité, la mobilité et la douleur. Les situations de handicap liées à la douleur sont particulièrement répandues chez les femmes et les hommes âgés de 45 à 64 ans (76,7 % et 69,9 %, respectivement), de même que chez les personnes de 65 ans et plus (74 % pour chez les femmes et 63,6 % chez les hommes).

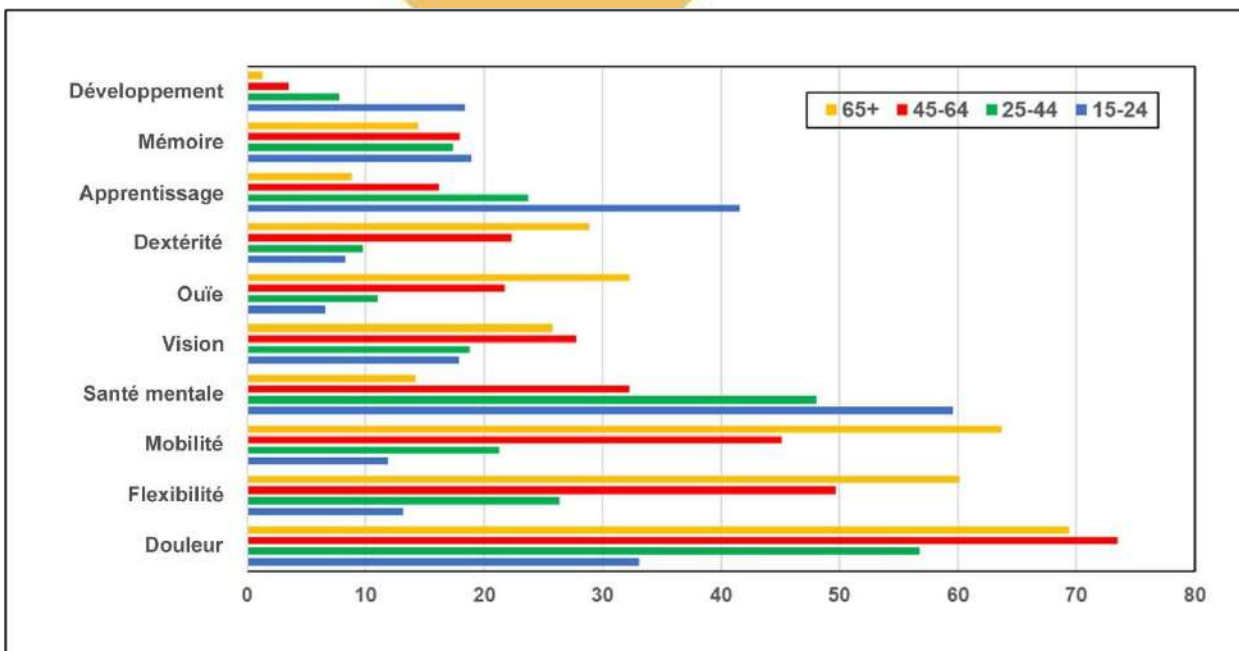
<sup>10</sup> Statistique Canada. 2018. *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes. Annexe C — Indicateurs de sévérité des incapacités.* <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/2018001/app-ann-c-fra.htm>.

Les troubles d'apprentissage et de santé mentale sont plus fréquents au sein des groupes d'âge plus jeunes. Les situations de handicap liées à la santé mentale sont particulièrement élevées chez les femmes âgées de 15 à 24 ans (67,6 %) et celles de 25 à 44 ans (52,5 %). Les troubles d'apprentissage sont particulièrement fréquents chez les hommes âgés de 15 à 24 ans (52,1 %).


Chez certaines personnes, la situation de handicap est épisodique. Or, pour ces personnes, il est encore plus difficile d'accéder aux systèmes d'aide, sans compter que ce phénomène n'est souvent pas reflété par les données sur le type de situation de handicap qui sont collectées.

Figure 11 : Fréquence de divers types de situations de handicap chez les personnes âgées de 15 ans et plus, par groupe d'âge, Canada, 2017

*On a une fille de 34 ans qui souffre d'une maladie neurologique infantile. Elle a un retard de développement et sa santé est fragile. On s'occupe d'elle à la maison, alors notre budget en souffre. On assume tous les coûts supplémentaires, comme l'achat et l'entretien d'une camionnette adaptée aux personnes en situation de handicap, les médicaments non couverts, l'équipement spécialisé (dispositif de transport fixé au plafond, etc.) non couvert et bien d'autres choses encore. Par conséquent, en tant que parent·e·s qui s'occupent de leur fille, on est également pauvres. - Anonyme*

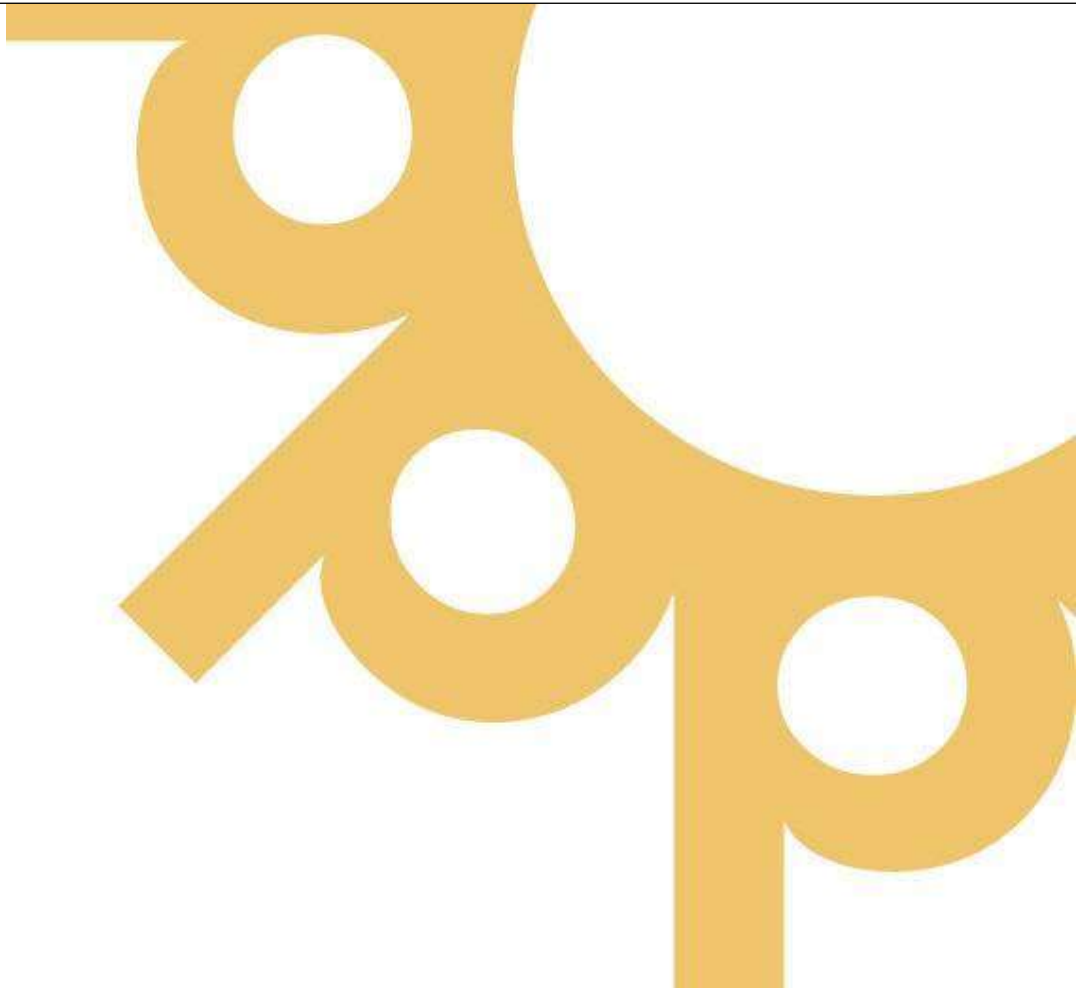


Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, tableau 13-10-0376-01, Type d'incapacité pour les personnes ayant une incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.



*« De nombreuses personnes vivant avec des troubles du développement ou des déficiences intellectuelles ont des ressources financières limitées, sont au chômage, et sont souvent bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes en situation de handicap (POSPH). Elles sont vulnérables à l'exploitation. Certaines personnes et leurs réseaux de soutien naviguent dans le système d'immigration et se heurtent à des obstacles linguistiques. Ces personnes font face à toute une série de problèmes liés à la pauvreté : logement (sur une liste d'attente ou risque de devenir sans-abri), problèmes de santé, problèmes de santé mentale, isolement, traumatismes, toxicomanie, persécution, séparation ou divorce de la famille, et famille surprotectrice. Bien souvent, ces personnes se font entendre par l'intermédiaire d'un·e soignant·e, mais comme les soignant·e-s qui offrent des soins de santé et de santé mentale bénéficient d'un soutien limité, ces derniers n'ont souvent pas la capacité de défendre les intérêts des personnes concernées. Il peut être éprouvant pour les individus et leurs familles ou leurs soignant·e-s de s'y retrouver dans les systèmes et de coordonner les services, ce qui entraîne un manque d'espaces sûrs et inclusifs à la maison, à l'école ou dans la communauté. »*

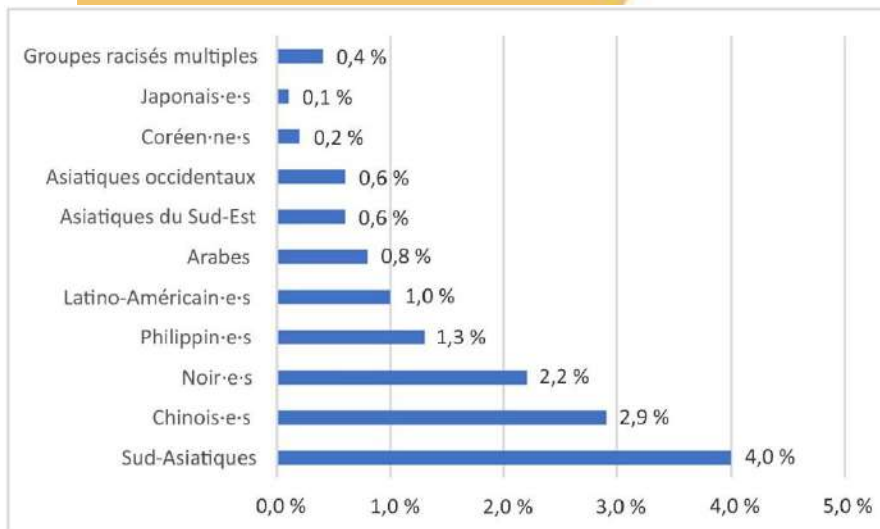
Point de vue d'une prestataire de services à Family Service Toronto, secteur des services de développement.



# Les personnes immigrées et racisées représentent une faible proportions des personnes en situation de handicap

En 2017, 14,3 % des personnes en situation de handicap étaient racisées. Les groupes racisés auxquels les personnes en situation de handicap s'identifient sont présentés dans la Figure 13. Les personnes originaires de l'Asie du Sud forment la plus forte proportion de personnes en situation de handicap (4 %).

Figure 13 : Pourcentage de personnes en situation de handicap âgées de plus de 15 ans par certains groupes racisés, 2017



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, tableau 13-10-0380-01, Groupe de minorités visibles des personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada.

Un peu plus d'un cinquième des personnes en situation de handicap étaient des immigrant·e·s en 2017, la plupart d'entre elles ayant immigré au Canada avant 2001. Les plus faibles proportions de personnes en situation de handicap parmi les immigrant·e·s observées à partir de 2001 sont un reflet des changements apportés à la législation canadienne en matière d'immigration, ceux-ci restreignant considérablement le nombre de personnes en situation de handicap autorisées à entrer au Canada.<sup>11</sup>

*Toute nouvelle prestation d'invalidité canadienne doit donner la priorité à l'implication des communautés racisées tout au long du processus de création et de mise en œuvre, sinon trop de familles canadiennes continueront d'être exclues. – Meenu Sikand*

<sup>11</sup> Council of Canadians with Disabilities. Immigration, legislation and disability. *Abilities*. <https://www.abilities.ca/social-policy/immigration-legislation-and-disability/>

Tableau 3 : Statut d'immigration et période d'immigration des personnes en situation de handicap, 2017

Statut et période d'immigration	Proportion
<b>Total, personnes immigrantes</b>	<b>21,4 %</b>
<b>Personnes ayant immigré entre 2011 et 2016</b>	<b>1,4 %</b>
<b>Personnes ayant immigré entre 2001 et 2010</b>	<b>3,4 %</b>
<b>Personnes ayant immigré avant 2001</b>	<b>16,7 %</b>
<b>Résident·e·s non permanents</b>	<b>0,4 %</b>

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, tableau 13-10-0381-01, Statut d'immigrant et période d'immigration pour les personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, Canada.



## Les personnes en situation de handicap doivent composer avec des obstacles qui nuisent à leur participation au marché du travail et engendrent un taux de chômage plus élevé chez celles-ci

En 2017, 64,7 % des personnes en situation de handicap faisaient partie de la population active (c.-à-d. qu'elles occupaient un emploi ou cherchaient à en occuper un), alors que cette proportion était de 84,8 % chez les personnes n'étant pas en situation de handicap. Plus d'un tiers des personnes en situation de handicap ne faisaient pas partie de la population active, ce qui signifie qu'elles ne pouvaient pas ou ne voulaient pas travailler (elles étaient, par exemple, parent·e·s ou soignant·e·s à temps plein).

Dans la plupart des cas, la situation de handicap est permanente. Les personnes dont la situation de handicap congénital ou de handicap acquis les empêche de travailler ou réduit considérablement leur capacité de travailler n'ont aucun moyen de se sortir de la pauvreté. Conséquemment, elles vivent souvent dans une grande pauvreté tout au long de leur vie.

*Je reçois 800 \$ par mois en prestation d'invalidité du Régime de pensions du Canada, mais je n'ai pas les moyens de me payer de la nourriture et mes médicaments. Je dois compter sur mon petit ami pour ça. Ça me donne l'impression d'être impuissante et incapable de prendre soin de moi. Si je trouve un emploi à temps partiel, je peux juste gagner 6 200 \$ avant impôt sinon on m'enlève mes prestations. - Anonyme*

Tableau 4 : Situation d'activité des personnes en situation de handicap et des personnes n'étant pas en situation de handicap âgées de 25 à 64 ans, 2017

Situation d'activité	Personnes en situation de handicap	Personnes n'étant pas en situation de handicap
<b>Dans la population active</b>	64,7 %	84,8 %
<b>Employé·e·s</b>	59,3 %	80,1 %
<b>Chômeur·se·s</b>	5,4 %	4,7 %
<b>Pas dans la population active</b>	35,3 %	15,2 %

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, tableau 13-10-0377-01, Situation d'activité des personnes ayant une incapacité et des personnes sans incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces et territoires.





## Conclusion

Il n'existe pas de solution unique pour mettre fin à la pauvreté chez les personnes en situation de handicap. Au fil des années, la manière de répondre aux besoins de la communauté en situation de handicap a donné naissance à des systèmes disparates dont la responsabilité n'incombe pas à une seule agence. Certaines provinces versent des prestations d'invalidité aux personnes en situation de handicap, d'autres non, et les biens et les services offerts varient considérablement d'une province ou d'un territoire à l'autre. Si, en plus de cela, nous tenons compte du fait que les programmes fédéraux, comme le crédit d'impôt pour personnes en situation de handicap, comportent leur propre lot de complications, le fossé ne fait que se creuser. Chaque programme constitue un point d'entrée par lequel les personnes en situation de handicap accèdent à un système qui leur demande à maintes reprises de prouver qu'elles sont en situation de handicap, souvent d'une manière qui n'est tout simplement pas possible.

La Prestation canadienne pour les personnes en situation de handicap, qui est actuellement à l'étude au Parlement, constitue une solution de plus — un paiement supplémentaire présenté comme un moyen de sortir les personnes en situation de handicap de la pauvreté. Toutefois, il reste à voir si le montant de cette prestation sera suffisant pour parvenir à cet objectif, et si ses modalités telles que ses critères d'admissibilité bénéficieront véritablement aux personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté.

Les programmes supplémentaires visant la sécurité du revenu ne sont que l'un des moyens de permettre aux personnes en situation de handicap de se sortir de la pauvreté. Afin de vaincre la pauvreté chez les personnes en situation de handicap, il serait nécessaire d'agir plus vigoureusement et à une plus vaste échelle pour exiger des changements sur divers plans (logement, traitements, services de santé et de soutien, soins et services de garde offerts aux enfants), de même que la création de possibilités d'obtenir un emploi décent. Choses plus importantes encore, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de tels programmes doivent impérativement s'appuyer sur la réelle implication des personnes en situation de handicap. **Rien sur nous sans nous** doit se refléter dans la manière dont tous les gouvernements se comportent avec les personnes en situation de handicap.

D'une certaine manière, la note **I pour Incomplet** est porteuse d'espoir, car elle donne la possibilité d'évoluer et de changer. Nous serons attentifs et nous évaluerons à nouveau l'année prochaine.



## Annexe A: Situation de handicap, données, et concept permettant de mesurer la pauvreté

Il existe deux concepts principaux permettant de mesurer le niveau de pauvreté financière au Canada : la Mesure du panier de consommation (MPC) et la Mesure de faible revenu (MFR).

Intitulée Une chance pour tous, la stratégie fédérale de réduction de la pauvreté se sert de la MPC comme seuil officiel de pauvreté au Canada, et l'utilisation de cette mesure a été inscrite dans la Loi sur la réduction de la pauvreté promulguée en 2019. La MPC permet de déterminer un seuil de faible revenu en établissant le coût d'un « panier » de biens et de services qu'une famille ou une personne doit être en mesure de se procurer pour avoir un niveau de vie de base. Si une personne est en mesure de se procurer les biens et les services compris dans ce panier dans sa région, elle n'est pas considérée comme vivant dans la pauvreté.

La MFR est une mesure relative qui compare le niveau de vie des personnes à faibles revenus à celui du reste de la société. Elle fixe le seuil de faible revenu au revenu médian, soit 50 % de l'ensemble des revenus. Si le revenu d'une personne se situe dans les 50 % inférieurs de tous les revenus, cette personne est considérée comme vivant dans la pauvreté. Cette mesure permet de déterminer si une personne ou une famille peut subvenir à ses besoins de base, mais elle prend également en compte le fait qu'une famille ou une personne a le droit de profiter des mêmes occasions que le reste de la société. Par exemple, une famille est-elle en mesure de satisfaire ses besoins de base et d'inscrire ses enfants à des activités parascolaires? Le Tableau 5 présente le seuil de la MFR-Apl ajusté en fonction du nombre de personnes vivant dans un ménage.

Tableau 5 : Seuils de la mesure de faible revenu par taille de ménage, 2021

Taille du ménage	Revenu après impôt, 2021
1 personne	27 352 \$
2 personnes	38 682 \$
3 personnes	47 375 \$
4 personnes	54 704 \$

Source : Statistique Canada, tableau 11-10-0232-01, Seuils de la Mesure de faible revenu (MFR) selon la source de revenu et la taille du ménage.

Ni la MFR ni la MPC ne sont des mesures parfaites de la pauvreté financière. Aucune de ces deux mesures ne prend en compte les coûts supplémentaires que doivent assumer les personnes en situation de handicap, comme ceux liés aux médicaments et à l'équipement ou aux appareils médicaux. Bien qu'il n'existe pas de données au Canada sur les coûts supplémentaires liés à la situation de handicap, des données provenant de pays comparables (Royaume-Uni, Irlande et Australie) indiquent un surcoût de 40 % pour les personnes dont la situation de handicap a la sévérité minimale requise pour être

admissibles à un programme d'aide, et pouvant atteindre jusqu'à 49 % pour les personnes en situation de handicap sévère.<sup>12</sup>

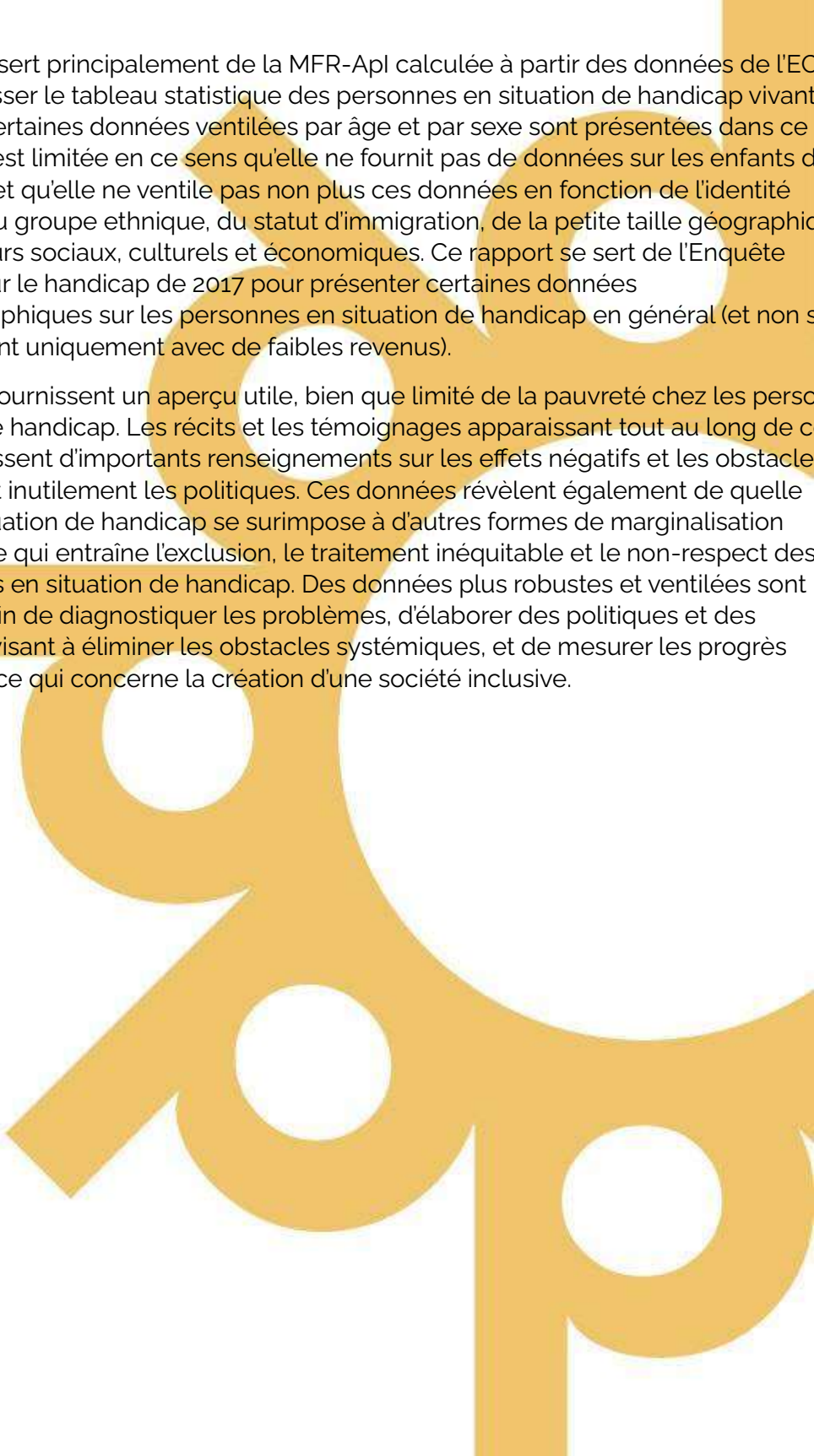
Les deux mesures sont calculées à partir des données issues de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECI). L'ECI est une enquête qui se fonde sur un échantillon relativement restreint. Elle a porté sur environ 55 000 ménages en 2021. Elle n'inclut pas les personnes vivant dans un établissement de santé, ni les membres des Premières Nations vivant dans des réserves et des régions éloignées à faible densité de population. Les établissements de santé comprennent les hôpitaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les établissements qui sont à la fois des centres d'hébergement et de soins de longue durée et des résidences pour personnes âgées, les établissements de soins pour bénéficiaires internes tels que les foyers de groupe pour personnes en situation de handicap ou toxicomanes, les refuges et les établissements correctionnels et de garde. De nombreuses personnes en situation de handicap ne sont donc pas représentées dans ces données. La Figure 8 compare la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl) et la MPC. Selon la MPC, la pauvreté frappait 10,6 % des personnes en situation de handicap en 2021, soit 979 000 personnes. Selon la MFR-Apl, la pauvreté frappait 16,5 % des personnes en situation de handicap, soit 1 527 000 personnes. La différence (548 000 personnes) entre ces deux mesures est donc marquée.

Figure 14 : Pourcentage de personnes âgées de 16 ans en situation de handicap et vivant dans la pauvreté, MFR-Apl et MPC, 2013-2021



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu 2021, tableau 11-10-0090-01, Statistiques sur la pauvreté et le faible revenu selon le statut d'incapacité.

<sup>12</sup> Morris, Z., & Zaidi, A., (2020), Estimating the Extra Costs of Disability in European Countries: Implications for poverty measurement and disability-related decommodification, *Journal of European Social Policy*, Vol 30(3)



Ce rapport se sert principalement de la MFR-Apl calculée à partir des données de l'ECI de 2021 pour brosser le tableau statistique des personnes en situation de handicap vivant dans la pauvreté. Certaines données ventilées par âge et par sexe sont présentées dans ce rapport. L'ECI est limitée en ce sens qu'elle ne fournit pas de données sur les enfants de 15 ans et moins, et qu'elle ne ventile pas non plus ces données en fonction de l'identité autochtone, du groupe ethnique, du statut d'immigration, de la petite taille géographique, et d'autres facteurs sociaux, culturels et économiques. Ce rapport se sert de l'Enquête canadienne sur le handicap de 2017 pour présenter certaines données sociodémographiques sur les personnes en situation de handicap en général (et non sur celles qui vivent uniquement avec de faibles revenus).

Les données fournissent un aperçu utile, bien que limité de la pauvreté chez les personnes en situation de handicap. Les récits et les témoignages apparaissant tout au long de ce rapport fournissent d'importants renseignements sur les effets négatifs et les obstacles qu'engendrent inutilement les politiques. Ces données révèlent également de quelle manière la situation de handicap se surimpose à d'autres formes de marginalisation systémique, ce qui entraîne l'exclusion, le traitement inéquitable et le non-respect des droits des personnes en situation de handicap. Des données plus robustes et ventilées sont nécessaires afin de diagnostiquer les problèmes, d'élaborer des politiques et des programmes visant à éliminer les obstacles systémiques, et de mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne la création d'une société inclusive.





disability  
without  
poverty

le handicap  
sans  
pauvreté

CAMPAIGN 2000  
END CHILD & FAMILY  
POVERTY



For People For Change  
FAMILY SERVICE TORONTO